

ETE 2023

Dernière  
mise à jour  
le : 04/06/2022



CENTRE LE MAS DE L'ARTAUDE  
LE PRADET (VAR)

SEJOUR A LA MER  
SENSATIONS NAUTIQUES

SEJOUR 06/11 ANS ET 12/15 ANS



**Adresse du centre :**  
**Le Mas de l'Artaude**  
**Avenue Jean Aicard - 83220 LE PRADET**  
**Coordonnées GPS :**  
**Le Pradet : 43°6'0,5" N / 6°1'29" E**

## TRANSPORTS

Transport en train jusque Toulon, puis transfert en car jusqu'au centre de vacances.

Villes de départ : Paris, Marseille, Montpellier, Valence, Lyon, Grenoble, Dijon, Besançon, Mâcon, Nevers

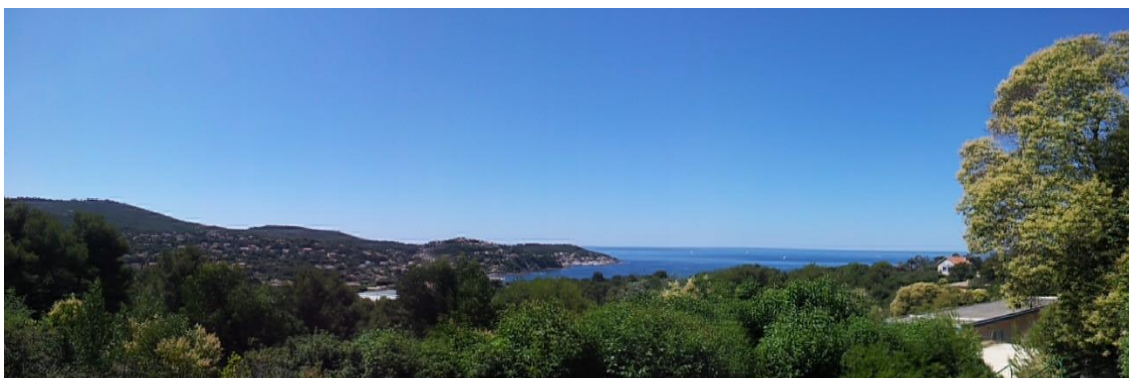
## 1<sup>er</sup> et dernier repas servis

**Premier repas inclus :** Goûter - **Dernier repas inclus :** Déjeuner + Goûter

## CENTRE D'HEBERGEMENT

« Le Mas de l'Artaude » possède une capacité d'accueil de 220 enfants, de 06 à 11 ans et de 12 à 15 ans, et compte 7 bâtiments de plain-pied, bâtis sur une colline dominant la baie de Toulon, à 400 mètres de la plage, dans un parc de 3 hectares. Tous les bâtiments d'hébergements (Les Eucalyptus, Les Palmiers, Les Mimosas et Les Acacias) sont équipés de chambres de 4 à 5 lits avec sanitaires dans le couloir ou dans les chambres.

Le bâtiment de restauration est composé de quatre salles à manger, et d'une terrasse extérieure face à la mer. Dans les bâtiments « Les Figuiers » et « Le Mas », on retrouve 7 salles d'activités modulables en très grande salle, une ludothèque, et une bibliothèque. Le parc comprend aussi des aires de jeux sportifs et une piscine.



### Pour les séjours de 15 jours :

► **Cinq activités nautiques** seront proposées aux jeunes. Ces activités sont proposées pour faire vivre le projet pédagogique, notamment en ce qui concerne la découverte du milieu marin et de sensibilisation à l'écocitoyenneté. Toutes ont lieu sur le village du Pradet, les jeunes pourront se rendre à pied (en dix minutes environ) au lieu de départ des activités.

Toutes sont menées par des prestataires pradétans, avec lesquels nous travaillons depuis des années, tant sur les séjours de vacances que pour les voyages scolaires, et dont le contenu des prestations, la qualité de l'apport pédagogique des séances, et leur sérieux sur la sécurité des jeunes, sont absolument certains.

Toutes les activités sont proposées avec des contenus pédagogiques forts, ce ne sont pas des activités de consommation dont les jeunes ne retireront aucun apport. Pour la plupart d'entre elles, un temps de découverte de l'activité est d'abord nécessaire (prise en main de l'embarcation, règles de sécurité, petits jeux ludiques), pour permettre ensuite d'emmener les jeunes vers une sortie plus pédagogique le long du littoral, avec des apports sur le milieu méditerranéen.

#### . Ces activités nautiques sont les suivantes pour les jeunes âgés entre 6 et 11 ans :

- **Optimist (\*4)** : stage de quatre séances avec un véritable projet de progression durant le séjour, monté en partenariat avec le club nautique, de la prise en main du bateau vers une autonomie du jeune lors de la dernière séance
- **Drascombe** : grand voilier en bateau, au sein duquel les jeunes vont pouvoir effectuer une vraie et belle sortie en mer durant une après-midi, et découvrir la navigation à la voile

#### . Ces activités nautiques sont les suivantes pour les jeunes âgés entre 12 et 15 ans :

- **Kayak de mer** : découverte via jeux ludiques, puis balade le long du littoral
- **Stand up Paddle** : découverte via jeux ludiques, puis balade le long du littoral
- **Stand up Paddle Collectif** : séance ludique insistant sur la nécessité de coopération
- **Snorkeling** : balade en perruque masque tuba le long du littoral
- **Bouée ou banane tractée** : séance ludique



► **Trois sorties à la journée** sont également au programme du séjour, afin de découvrir des lieux incontournables du Var, et de se baigner dans de belles et grandes plages de sable fin.

Une première journée sera consacrée à la **découverte de Toulon**, avec notamment **une visite en bateau de la rade** et du port militaire (site incontournable de la préfecture du Var), avant de passer l'après-midi sur la plage du Mourillon.

Une seconde sortie emmènera le groupe dans la seconde ville majeure du département, **Hyères**. Les jeunes se promèneront notamment dans les hauteurs de la vieille ville, avant de découvrir le port touristique et la plage réputée de la Badine.

La troisième sortie sera un peu plus lointaine, puisque les jeunes passeront la matinée dans le beau village du **Castellet**, avant d'aller à **Sanary** découvrir le marché provençal et la plage.



► Enfin, ce programme d'activités sera complété par **des baignades très régulières** (que ce soit dans la piscine privée du centre de vacances, ou bien dans la mer sur les plages du Pradet). Le nombre de ces baignades indiquées dans le programme prévisionnel n'est qu'indicatif.



► Bien que force de proposition et d'idée, l'équipe d'animation impliquera en effet les jeunes dans le choix des autres temps d'activités, et laissera une grande place à l'initiative et à l'envie des jeunes. Des outils pour faciliter l'expression de tous, ainsi que la prise de décision collective, seront mis en place dès le début du séjour :

- Visite du village du Pradet, et notamment du Parc Cravéro
- Balade jusqu'au Cap Garonne
- Pêche à pied
- Jeux « Histoire de la Navigation » ou « Nœuds marins » proposés par le centre de vacances
- Grands jeux
- Activités sportives, culturelles, ou manuelles

**Document Obligatoire pour ces activités :**

**Attestation de réussite au test d'aisance aquatique**

## Pour les séjours de 8 jours :

► **Trois activités nautiques** seront proposées aux jeunes. Ces activités sont proposées pour faire vivre le projet pédagogique, notamment en ce qui concerne la découverte du milieu marin et de sensibilisation à l'écocitoyenneté. Toutes ont lieu sur le village du Pradet, les jeunes pourront se rendre à pied (en dix minutes environ) au lieu de départ des activités.

### . Ces activités nautiques sont les suivantes pour les jeunes âgés entre 6 et 11 ans :

- **Optimist (\*2)** : stage de quatre séances avec un véritable projet de progression durant le séjour, monté en partenariat avec le club nautique, de la prise en main du bateau vers une autonomie du jeune lors de la dernière séance
- **Drascombe** : grand voilier en bateau, au sein duquel les jeunes vont pouvoir effectuer une vraie et belle sortie en mer durant une après-midi, et découvrir la navigation à la voile

### . Ces activités nautiques sont les suivantes pour les jeunes âgés entre 12 et 15 ans :

- **Kayak de mer** : découverte via jeux ludiques, puis balade le long du littoral
- **Stand up Paddle** : découverte via jeux ludiques, puis balade le long du littoral
- **Stand up Paddle Collectif** : séance ludique insistant sur la nécessité de coopération

► **Une sortie à la journée** est également au programme du séjour : **découverte de Toulon**, avec notamment une **visite en bateau de la rade** et du port militaire (site incontournable de la préfecture du Var), avant de passer l'après-midi sur la plage du Mourillon.

► Enfin, ce programme d'activités sera complété par **des baignades très régulières** (que ce soit dans la piscine privée du centre de vacances, ou bien dans la mer sur les plages du Pradet. Le nombre de ces baignades indiquées dans le programme prévisionnel n'est qu'indicatif.

► Bien que force de proposition et d'idée, l'équipe d'animation impliquera en effet les jeunes dans le choix des autres temps d'activités, et laissera une grande place à l'initiative et à l'envie des jeunes. Des outils pour faciliter l'expression de tous, ainsi que la prise de décision collective, seront mis en place dès le début du séjour :

- Visite du village du Pradet, et notamment du Parc Cravéro
- Balade jusqu'au Cap Garonne
- Pêche à pied
- Jeux « Histoire de la Navigation » ou « Nœuds marins » proposés par le centre de vacances
- Grands jeux
- Activités sportives, culturelles, ou manuelles

## ORGANISATION DU SEJOUR

### ► Équipe d'encadrement :

- 1 Directeur titulaire ou en formation BAFD
- 1 Directeur Adjoint
- 1 Assistant Sanitaire titulaire du PSC1
- 1 Animateur pour 8 enfants, titulaire ou en formation BAFA
- 1 Équipe technique (cuisinier, personnel de service)

### ► L'alimentation :

La vie en collectivité ne permet pas un régime alimentaire individualisé.

Cependant, en cas de régime justifié par une prescription médicale, et conformément à notre charte « Pour des accueils Laïques », nous pourrions donner à votre enfant la nourriture indiquée.

### ► Pour avoir des nouvelles de votre enfant :

Le courrier reste pendant nos séjours un lien et un moyen de communication avec les familles extrêmement important.

Lors de ce séjour, nos animateurs mettront en place un blog dont les coordonnées vous seront transmises sur la convocation départ. C'est pourquoi nous vous demandons de compléter et de nous retourner le document relatif au droit à l'image (ci-joint).

La communication avec les familles, à travers l'alimentation de ce blog, est une priorité pour notre association, nous y sommes extrêmement attentifs. Toutefois, nous vous rappelons que notre équipe d'animation encadre les jeunes du matin au soir, et ne peuvent donc alimenter le blog à chaque instant de la journée. De même, nous vous rappelons que la présence ou non d'un jeune sur une série de photos n'est dû qu'au hasard, et en aucun un choix de notre part. Nous vous remercions de votre compréhension.

Le téléphone du centre n'est à utiliser qu'en cas d'urgence.

Nous demandons aux familles d'enfants de – de 12 ans d'éviter les portables.

**ATTENTION !** Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

## PREPARER VOTRE SEJOUR

### ► Trousseau de séjour :

Pour constituer le trousseau de votre enfant, reportez-vous à la fiche trousseau fournie en même temps que le dossier de voyage ; à partir de 11 ans, le jeune a la responsabilité de son trousseau, et aucun contrôle n'est effectué.

Nous insistons particulièrement sur la nécessité de prévoir :

- chapeau et lunettes de soleil, crème solaire protectrice
- chaussures fermées pour pratiquer du sport ou la marche
- un maillot de bain pour la piscine + un second maillot ou short de bain pour la mer
- un petit sac à dos
- une gourde identifiable pour éviter un usage non-écologique de verres ou bouteilles plastiques

### ► Linge :

Les vêtements de votre enfant seront une fois durant pour les séjours de 15 jours.

Au retour, le linge rendu dans la valise de votre enfant ne sera pas nécessairement rendu lavé.

Nous vous rappelons que si vous souhaitez que votre enfant revienne avec le maximum de linge, il est primordial que le linge soit marqué.

### ► Argent de poche :

Nous conseillons un maximum de 20 € d'argent de poche par semaine. Celui-ci devra être donné aux animateurs dans une enveloppe mentionnant le nom et prénom de l'enfant et le montant d'argent de poche confié.

### ► Santé :

**La fiche administrative et sanitaire doit être complétée avec précision. Elle est obligatoire, ainsi que la photocopie des pages de vaccination à jour du carnet de santé du jeune, ou d'une attestation d'un médecin comme quoi le jeune est bien à jour de ses vacances.**

N'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles AVANT LE SEJOUR (allergies, régime alimentaire, traitement médicaux ...). L'assistant sanitaire du séjour veillera au bon état de santé de tous.

**Pour tous les traitements médicaux en cours, un double de l'ordonnance du médecin est exigé, ainsi que les médicaments en quantité suffisante, pour que le jeune puisse poursuivre son traitement**

### ► Frais médicaux :

Le centre de vacances avance les frais médicaux immédiats. Nous vous demanderons de nous rembourser cette avance (sauf si vous bénéficiez de la CMU-fournir l'attestation), puis sur présentation des feuilles de soin, la Caisse de Sécurité Sociale ou votre Mutuelle, vous remboursera.

### ► Utilisation du téléphone mobile :

En cas de problème qui serait lié à cet appareil, notamment pour vol, dégradation ou utilisation intempestive nuisant à la vie collective, la Fédération des Œuvres Laiques dégage toute sa responsabilité ou se réserve le droit d'intervenir. Nous demandons aux familles d'enfants de – de 12 ans d'interdire les portables.

### ► Objet de valeur :

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (tablettes, bijoux, smartphone, etc...). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. Attention les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable ne sont pas couverts par notre Association.

## ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

### Documents à remettre le jour du départ :

- la fiche sanitaire complétée et signée (attention cette fiche revêt un caractère très important en cas de problème médical ou d'accident)
- la photocopie de l'attestation de votre CPAM (à joindre à la fiche sanitaire)
- l'autorisation au droit à l'image
- l'attestation de réussite au test d'aptitude pour les activités nautiques
- la photocopie des pages de vaccination du carnet de santé

# Pour des accueils laïques

***Privilégier le collectif, choisir le vivre ensemble, favoriser le respect de tous, mettre les appartenances en suspens...***

**L'article 3 de nos statuts, notre objet :**

« La Ligue de l'Enseignement, fédération départementale de l'Ardèche, dite fédération des oeuvres laïques de l'Ardèche fondée en 1931, a pour but, au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes.

Elle fédère et rassemble des personnes morales et des membres animés du même esprit.

Mouvement d'Education Populaire, elle invite les hommes et les femmes à débattre et agir afin :

De permettre à chacun de comprendre la société où il vit, de s'y situer, de s'y exprimer et d'agir en citoyen afin de favoriser à tous les niveaux politiques le développement d'une vie démocratique laïque, soucieuse de justice sociale et attachée à la paix.

De développer toutes les initiatives collectives et associatives favorisant l'épanouissement le plus large des personnes par un égal accès de tous à

l'éducation, à la formation, à la vie professionnelle, à la culture, à la communication, aux sports, aux vacances et aux loisirs.

De faire vivre la laïcité, principe constitutionnel et valeur universelle qui implique la reconnaissance de l'égale dignité de chaque être humain, par une action permanente :

Pour garantir la liberté de conscience, la liberté de culte, la liberté de pensée et l'organisation républicaine des pouvoirs publics assurant le pluralisme des convictions, la liberté d'expression et l'égalité en droit de tous les citoyens.

Pour combattre les inégalités et toutes les formes de discriminations, notamment en raison de l'origine ethnique ou nationale, de la religion ou des convictions, du sexe, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle. »

**Pour et par l'idéal laïque qui nous anime, nous devons concilier le respect des convictions des personnes (enfants et adultes) que**

**nous accueillons et/ou qui travaillent dans nos centres et sur tous nos séjours avec la volonté de développer des activités dans un cadre émancipateur où chacun puisse se sentir à l'aise.**

**Concernant les différentes revendications (religieuses ou idéologiques) les réponses que nous apportons sont conformes à la liberté associative, au caractère de tendance, à notre histoire et à notre identité. Elles recueillent l'assentiment général et contribuent au bien « vivre ensemble » de nos jeunes vacanciers.**

**Le port de manière ostensible de signes religieux et/ou idéologiques peut être perçu comme un manque de respect par certain et constituer une source de conflits. Nos centres et nos séjours étant ouverts à tous, l'affichage d'appartenance religieuse et/ou idéologique est donc proscrit. Aucune expression publique d'ordre religieux ou idéologique ne sera autorisée. Les obligations liées à des pratiques religieuses ne sont pas prises en compte pour des raisons de sécurité et d'organisation.**

**Les repas sont des moments essentiels du temps collectif. L'équilibre alimentaire, la qualité et la quantité des repas, la découverte de la gastronomie régionale, le plaisir de manger et de partager sont pour nous des objectifs prioritaires.**

**Avant tout, le principe de santé et d'hygiène alimentaire. Les régimes alimentaires médicaux ou allergènes seront respectés en conformité avec le certificat médical. Les plus lourds (oeuf, lait, gluten, arachide, ...) bénéficieront d'un P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé) et d'une information spécifique auprès de nos équipes. Aucun aliment préconisé par une religion et/ou une philosophie ne sera proposé et/ou consommé. Pour respecter la liberté de conscience de chacun : nos menus sont préparés avec le plus grand soin.**



**ATTESTATION D'APTITUDE PREALABLE A LA PRATIQUE  
D'ACTIVITES NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS  
COLLECTIFS DE MINEURS**

(Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de  
l'action sociale et des familles)

Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs, la pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude. Activités concernées : le canoë, le kayak et activités associées, la descente de canyon, le ski nautique, la nage en eau vive, le radeau et activités de navigation associées, le surf, la voile.

Le test est à effectuer en piscine et l'attestation à placer avec les autres documents dans la valise.

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : une personne titulaire du titre de maître nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA), soit une personne titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée, soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.

Je soussigné(e), .....

Titulaire du diplôme .....N°.....

Certifie que, (nom et prénom du mineur) :.....Né (e) le :.....

Demeurant : .....

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Epreuves effectuées en piscine / sur le lieu d'activité (rayer la mention inutile)

Epreuves effectuées avec brassières / sans brassière de sécurité (rayer la mention inutile)

Fait le .....à.....

Signature :

Cachet :